

Les bons réflexes

Fiche membre



Se préparer avant de visiter une organisation partenaire



Communiquer avec l'organisme partenaire

Prenez contact par téléphone ou par courriel afin d'obtenir des informations essentielles:

- Les modalités d'accès et de réservation des billets; la politique d'accompagnement.
- Les documents à présenter. Renseignez-vous s'il faut apporter une preuve d'identité, en plus de votre carte CAL.

Se renseigner sur l'accessibilité du lieu

Avant tout, vérifiez que l'endroit est adapté à votre situation:

- Les équipements disponibles (toilettes adaptées, vestiaires, signalisation, etc.). Une visite préalable permet de repérer les accès, stationnements, entrées et ascenseurs.
- Les mesures prévues pour les personnes à mobilité réduite, malvoyantes ou ayant des besoins particuliers et la possibilité d'obtenir de l'aide sur place.

Vérifier les conditions liées à l'activité

Certaines activités peuvent avoir des modalités particulières, comme c'est parfois le cas pour les activités complémentaires ou les événements ponctuels, qui peuvent exiger des conditions spécifiques. Chaque organisation conserve par ailleurs sa pleine autonomie quant aux modalités d'application de la CAL.

Planifier la réservation de billets

Renseignez-vous sur le fonctionnement propre à l'organisme:

- Les options de réservation disponibles (achat en ligne, par courriel, guichet physique, application mobile).
- La nécessité ou non de réserver à l'avance et la disponibilité des places pour vous et votre personne accompagnatrice.
- Les délais et les conditions applicables à la politique d'annulation.

Bon à savoir

La politique de remboursement n'est pas en vigueur dans le cadre du programme CAL. Il n'est pas possible d'avancer des frais et de demander ensuite à une organisation partenaire de vous rembourser.

